



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Rapport de Martin Malvy sur la fréquentation touristique

Question écrite n° 18977

### Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le rapport « 54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos Patrimoines » présenté par Monsieur Martin Malvy le 14 mars 2017. En effet, le 8 février 2016, Monsieur Laurent Fabius, alors ministre des affaires étrangères et du développement international, confiait une mission de réflexion à Monsieur Martin Malvy visant à valoriser et promouvoir l'offre touristique française dans le domaine du patrimoine. L'objectif était de comprendre comment mieux faire connaître et mieux valoriser auprès des touristes étrangers la diversité du patrimoine culturel français. Selon Martin Malvy, il était nécessaire, à tous les échelons, de rappeler aux différents acteurs la nécessité de rapprochements et de co-construction. Dans ce cadre, les 54 suggestions s'articulaient autour de 6 axes : la gouvernance, pour rapprocher les acteurs de la culture et du tourisme ; les centres anciens et dans le patrimoine en jouant la carte de l'hébergement et de l'activité ; l'accueil et l'offre, clefs de la réussite dans la compétition internationale ; la gestion, le management et la formation ; la transition numérique ; la promotion/communication en compensant la multiplication des intervenants par une organisation coordonnée. Concrètement, ces propositions pouvaient se traduire par la rationalisation des labels ou la création, à l'échelle régionale, d'un séminaire des territoires dédié au tourisme, au patrimoine et à la culture ; l'amélioration de l'hébergement et de l'hôtellerie dans les centres anciens ou la réhabilitation du bâti ; la mobilisation du secteur des transports ou la création de *Pass* sur le territoire ; la formation de *managers* ; le développement du réseau et de la couverture en *wifi* ou encore l'organisation d'événements liant patrimoine et culture. Ainsi, il souhaiterait savoir si une suite a été donnée à ce rapport et si certaines de ces suggestions ont pu se concrétiser.

### Texte de la réponse

Le rapport « 54 suggestions pour améliorer la fréquentation touristique de la France à partir de nos patrimoines » présenté par Martin Malvy, en mars 2017, vise à améliorer la structuration et la promotion de l'offre touristique et culturelle auprès des touristes internationaux. La signature d'une nouvelle convention-cadre interministérielle pour promouvoir la filière du tourisme culturel, apparaissait comme une priorité. Aussi, les ministres chargés de la culture et du tourisme ont renouvelé en janvier 2018, en marge du deuxième Conseil interministériel du tourisme (CIT), la convention de 2009 en fixant des ambitions nouvelles inspirées des propositions du rapport Malvy. Son objectif est de doter la France d'une stratégie offensive pour renforcer son attractivité et accroître les retombées économiques touristiques. Il s'agit : - de développer davantage la coopération entre les différents acteurs et opérateurs à tous les échelons territoriaux ; - de diversifier l'offre de tourisme culturel (tourisme d'histoire, de savoir-faire, industries créatives, spectacle vivant, etc.) ; - d'améliorer la qualité et la valorisation des offres touristiques ; - de soutenir l'innovation culturelle. Depuis février 2018 et dans la continuité de leurs engagements, les ministères en charge du tourisme et leur opérateur Atout France œuvrent à la mise en place de ces actions. A ce jour, voici celles réalisées et en cours : Création d'une signature unique pour la promotion de l'offre patrimoniale française Le ministère de la Culture, en partenariat avec les ministères chargés du tourisme, pilote depuis 2018 une démarche de structuration des labels patrimoniaux existants autour de la

création d'une signature commune pour améliorer lisibilité et visibilité des offres labélisées. A partir de 2020, une opération de promotion sera lancée sous la forme d'une campagne de cinq courts métrages par an, sur trois ans, produits avec Atout France et diffusés sur le site France.fr, qui seront accompagnés de contenus éditoriaux et de déclinaisons sur les réseaux sociaux. Organisation des deuxièmes Rencontres du Tourisme culturel, en novembre 2018, au Musée du Louvre-Lens Cet événement a réuni près de 300 participants et une trentaine d'intervenants français et internationaux. Il a permis d'offrir aux professionnels culturels et touristiques un cadre d'échange d'expériences favorable au développement de synergies et de partenariats durables. Ont ainsi été abordées les stratégies de développement du tourisme culturel dans les territoires, l'innovation numérique au service du tourisme culturel, les nouvelles dynamiques autour de la valorisation des patrimoines, l'intégration de l'identité et de la culture vivante dans l'expérience touristique, le tourisme créatif et le tourisme de savoir-faire. Création d'un fonds d'ingénierie « Tourisme et Patrimoine » La création de ce fonds, doté d'un million d'euros, a été annoncée lors du CIT de mai 2019. Ce dispositif national a pour objectif d'accompagner les propriétaires publics de sites d'intérêt patrimonial dans la définition de projets d'investissements touristiques équilibrés et de structurer une filière d'opérateurs privés délégataires. Un appel à projets sera lancé avant la fin de l'année 2019 afin de sélectionner dix sites ayant des projets hôteliers ou de revitalisation du patrimoine bâti, qui bénéficieront d'un accompagnement d'une année. Un appel à manifestation d'intérêt à destination d'opérateurs exploitants délégataires sera ensuite organisé en 2020. Dans le cadre du programme « France Tourisme Ingénierie », la Banque des territoires et Atout France seront chargés du pilotage de ce fonds. Création d'un MOOC dédié au tourisme culturel En mai 2019, le ministère de la Culture en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers, a lancé un cours en ligne gratuit (MOOC) via la plateforme France université numérique (FUN) « Le tourisme, c'est culturel ». Cette offre de formation, à destination des acteurs publics, privés et associatifs du tourisme culturel, a pour objectif une meilleure appréhension des enjeux des relations entre culture et tourisme. Y sont présentées les bonnes pratiques et tendances de la filière en France comme à l'international, du développement des territoires à l'accueil et l'accompagnement des visiteurs. Sont aussi abordés le management et la coopération des acteurs d'une destination touristique culturelle, et les stratégies d'attractivité des territoires. Clos en juin 2019, il a enregistré 5 140 inscriptions réparties dans 108 pays. Lancement de l'opération « Capitales françaises de la culture » En 2021, sera lancée la première édition des Capitales françaises de la culture. Tous les deux ans et sur une durée d'un an, une ville/collectivité de 20 000 à 200 000 habitants sera distinguée pour son innovation artistique et son attractivité. Un appel à candidatures sera lancé en 2020 par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de la Culture et le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Les capitales devront répondre à cinq critères : le soutien à la création, la valorisation du patrimoine, la transmission artistique et culturelle, la participation des citoyens et la contribution au dynamisme économique des territoires par la culture. L'Etat soutiendra financièrement la capitale lauréate. Lancement d'une campagne de promotion à l'international du tourisme de savoir-faire français L'association de la visite d'entreprise « Entreprise et Découverte », en partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, le ministère de la Culture et Atout France, a lancé en septembre 2019 une action de promotion à l'international du tourisme de savoir-faire français. Près de 100 sites d'excellence de la visite d'entreprise ont été sélectionnés sur tout le territoire, dans tous les secteurs d'activité. Ils joueront un rôle moteur dans le renforcement de l'attractivité de l'ensemble de la filière. Renforcement de la promotion des destinations touristiques françaises pour le tournage de films étrangers En avril 2019, Film France et Atout France ont signé une convention de partenariat. Le rapprochement des opérateurs vise à favoriser la mise en place d'actions concertées pour développer l'accueil des productions étrangères en France et la promotion des richesses des territoires français. Cinq marchés prioritaires ont été identifiés : l'Inde, la Chine, le Brésil, les Etats-Unis et la Corée du Sud.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-François Portarrieu](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18977

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 avril 2019](#), page 3401

**Réponse publiée au JO le :** [10 mars 2020](#), page 1954